



Grenoble, le 1^{er} décembre 2017 à 11 heures

COMMUNIQUE DE PRESSE N°3

EPISODE NEIGEUX

Interdiction de circulation des poids lourds sur l'autoroute A51, la RN85, la RD 529 et la RD 1075

En raison des conditions climatiques dans le département, le préfet de l'isère a arrêté les nouvelles mesures suivantes :

Interdiction de circulation, dans les deux sens, des PL supérieur à 7,5 tonnes (PTAC) sur les axes

- l'autoroute A51 : entre Varcès et le col du Fau
- RN 85 : dans la rampe de Laffrey, des communes de Vizille à Corps
- RD 529 : entre Jarrie et la Mure
- RD 1075 : entre vif et le col de la Croix-Haute

Par ailleurs, les interdiction de circulation des PL sur l'A48 et l'A43 dans les 2 sens, sont maintenues ainsi que sur la RD 1085, RD119 et RD 519.

Des conditions hivernales sont observées sur tout le réseau Auvergne – Rhône-Alpes.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants **sous réserve d'équipements spéciaux** :

- aux véhicules de secours et d'intervention,
- aux véhicules d'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- aux véhicules de transports de voyageurs,
- aux véhicules de transports urbain de personnes,
- aux véhicules de collecte de lait.

Conseils de prudence :

- Limitez vos déplacements au strict nécessaire.
- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation (www.bison-fute.gouv.fr et www.itinisere.fr) et écoutez la radio.
- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques (www.meteofrance.com).

Contact presse :

service communication de la préfecture de l'isère : 04-76-60-48-05
communication@isere.pref.gouv.fr